



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## hémochromatose

Question écrite n° 69825

### Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences de l'hémochromatose, maladie génétique la plus importante en fréquence dans la population française et tout particulièrement en Bretagne. Cette maladie qui se caractérise par une augmentation continue du taux de fer dans l'organisme a pour conséquences des décès subits, des diabètes et des cancers qui nécessitent nombre de greffes du foie, mais aussi du coeur et du pancréas alors que nous connaissons une grave pénurie de greffons. Il lui demande donc de lui indiquer s'il envisage la mise en place d'un test de dépistage qui s'inscrirait dans la politique de prévention développée dans notre pays.

### Texte de la réponse

L'hémochromatose HFE 1 est une affection qui est suivie par les services du ministère chargé de la santé depuis plusieurs années, tant par son dépistage que par sa prise en charge. La Haute Autorité en santé (ex-Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé) a été saisie dès le milieu des années 1990 afin de rédiger des recommandations concernant le dépistage de la maladie. À trois reprises (octobre 1995 - juin 1999 - avril 2004) la Haute Autorité en santé a considéré comme injustifié le dépistage de masse. L'information des médecins est réalisée via les sociétés savantes spécialisées. La Haute Autorité en santé a été également saisie de la prise en charge de la maladie, notamment à domicile. Les recommandations correspondantes devraient être publiées en 2006 et seront relayées auprès des médecins via les sociétés savantes et les organismes de formation médicale continue. Le grand public et les personnes atteintes seront informés par les associations de malades.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Couanau](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69825

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2005, page 6798

**Réponse publiée le :** 18 octobre 2005, page 9781